



## *Comité Régional d'Ile de France de Cyclisme*

### **REGLEMENT DES SELECTIONS REGIONALES**

#### Les critères de sélection seront basés sur :

1. Votre condition physique et votre marge de progression
2. Votre aptitude au parcours ou aux spécificités de l'épreuve
3. Votre capacité d'intégration dans le collectif (Esprit d'équipe)
4. Votre engagement à respecter votre rôle défini lors de votre sélection

Pour chaque sélection majeure, Championnats ou Manches de Challenges Nationaux, un certain nombre d'épreuves seront désignées comme passages obligés. L'absence sur ces épreuves officiellement retenues comme épreuve de référence, sans justification valable, rendrait toute sélection impossible.

#### **CONVOICATIONS :**

Vous recevrez une convocation mentionnant le lieu et l'heure de rendez vous, le matériel et équipement à apporter, ainsi que tous les documents nécessaires (licence, carnet d'entraînement etc....)

Vous devez respecter scrupuleusement les indications mentionnées et contacter le CTR ou la personne responsable du déplacement en cas de renseignements complémentaires, de problème ou de contretemps.

#### **FRAIS DE STAGE OU COMPETITION :**

Les frais de nourriture et de logement durant le stage ou la compétition seront directement pris en charge par le responsable du déplacement. Une participation peut toutefois vous être demandée lors de certains stages de formation, de découverte ou de perfectionnement.

Tout supplément de boisson ou de repas ne pourra être pris en charge que s'ils sont demandés par le responsable de la mission.

Les communications téléphoniques ou wifi sont à la charge des intéressés qui devront directement s'en acquitter auprès de la direction de l'hôtel ou du centre d'hébergement.

## MATERIEL ET EQUIPEMENT :

Votre matériel doit être **propre et en parfait état de fonctionnement** lors de votre arrivée sur les stages et compétitions. En aucun cas il ne sera effectué de remplacement de pièce défectueuse ou de nettoyage de bicyclette par les mécaniciens lors de votre arrivée sur les regroupements.

### Identification du matériel :

Vous devez clairement identifier votre vélo, au moyen de votre choix, en indiquant votre nom sur le tube horizontal à l'avant du tube de selle.

De même pour les roues, votre nom doit être écrit sur le flanc du pneu, si possible à hauteur de la valve.

Vous devrez obligatoirement identifier tous vos bagages avec tous moyens à votre disposition (étiquettes, etc...) Votre nom doit être clairement lisible sur vos sacs, bagages et effets personnels

### Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, mais également à l'entraînement.

### **Equipement comité :**

Vous êtes tenu de porter l'intégralité de l'équipement du Comité Régional d'Ile de France lorsque celui-ci vous sera prêté. Vous êtes également tenu de restituer cet équipement immédiatement après l'épreuve

## DISCIPLINE GENERALE DE L'EQUIPE :

**1. Horaires :** Les horaires fixés sur la convocation et les horaires définis sur place par le responsable de la sélection pour le déroulement des diverses activités devront être scrupuleusement respectés pour la bonne marche de l'équipe.

**2. Parents, amis, supporters :** Les parents, époux (ses) amis (es) et supporters des membres de l'équipe ne devront en aucune façon s'immiscer dans le groupe. Ils devront se comporter de façon à ne pas gêner ni entraver en quoi que ce soit le bon déroulement de l'équipe. Les visites que pourront recevoir les coureurs devront être au préalable autorisées par le responsable de l'équipe. Ces visites ne pourront en aucun cas intervenir avant que tout le travail programmé, soins et repas compris, ne soit effectué.

**Seuls sont habilités à intervenir auprès des athlètes sélectionnés, les membres de l'ETR figurant sur la liste officiellement validée par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France, et désignés par le CTR pour encadrer ce déplacement.**

Le respect de ces mesures est indispensable pour garantir une parfaite cohésion de l'équipe et une bonne entente entre tous.

Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des sanctions.

**3. Tenue vestimentaire :** Toutes les personnes, athlètes et encadrement, composant la sélection, devra disposer, en dehors de l'équipement sportif, d'une tenue de ville convenable.

**4. Soins médicaux :** Il est formellement interdit à tous les coureurs de faire usage à l'occasion des épreuves de produits pharmaceutiques quelconques sans l'autorisation préalable du médecin chargé du suivi médical régional. La détention par le coureur, sur lui ou dans ses bagages, de produits médicamenteux dont l'usage est interdit par la réglementation en vigueur, et à fortiori l'usage de ces produits, même en dehors de tout contrôle médical positif, entraînerait une exclusion automatique de la sélection.

**5. Respect des lieux d'hébergement :** Dans tous les hôtels ou lieux d'hébergement, tous les membres de l'équipe doivent respecter les règles élémentaires de propreté, de discrétion, et avoir un comportement correct vis-à-vis des personnels et autres usagers de l'établissement, et ce durant toute la durée de l'épreuve, qu'ils soient sous la responsabilité de l'ETR, ou éventuellement de la famille à l'issue de leur compétition

**6. Pour tout déplacement de coureurs mineurs :** Une autorisation parentale autorisant le responsable du déplacement à prendre toutes les mesures de soins urgentes lors d'un accident ou d'une maladie grave, sera exigée.

**7. Assurance.** Il est très vivement recommandé aux athlètes sélectionné(e)s de solliciter une assurance garantissant le bris ou le vol de leur matériel. Le Comité ne prendra pas à sa charge ce genre de préjudice.

**8. Pouvoir disciplinaire :** le responsable du regroupement a tout pouvoir pour prendre les mesures d'organisation et de discipline qui s'imposent. Celles-ci peuvent aller jusqu'à l'exclusion immédiate d'un membre de l'équipe.

**Dune manière générale :** *Tout comportement incorrect en public qui porterait gravement atteinte à l'image du sport et du cyclisme en particulier, fera l'objet d'une exclusion immédiate et d'un rapport circonstancié du responsable du déplacement en vue de sanctions par la commission de discipline.*

**Nom et prénom du coureur :**

**Indiquer la mention : Lu et approuvé**

A :

le :

**Signature du coureur**

**Signature du Président du club**

Francis COQUOZ  
CTR. DE L'ILE DE FRANCE

